

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

Ce marché fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS)  
dans le cadre du programme national « Dites-le-nous une fois »



---

**Projet de marché**  
**Fourniture et livraison de lubrifiant et solution aqueuse**  
**d'urée (AD Blue) pour le parc véhicule de la Ville de**  
**Quimper**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
jeudi 22 février 2018 à 16:00

**Ville de Quimper**  
**Direction Générale des Services Techniques**  
Hôtel de ville et d'agglomération  
18 rue Jules Verne  
29000 QUIMPER

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes.....	5
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Visites sur site.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
6.1 - Transmission sous support papier.....	8
6.2 - Transmission électronique .....	8
6.3 - Transmission électronique avec le formulaire "MPS" .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures .....	9
7.2 - Attribution des marchés .....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
8.2 - Procédures de recours .....	12



**La collectivité conseille aux candidats de répondre directement en ligne, via le formulaire « MPS », disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne**

*Un nouveau dispositif national au service des entreprises mis en place par la collectivité*

*Un dispositif novateur : le marché public simplifié (MPS)*

### **Qu'est-ce que c'est ?**

Le Marché Public Simplifié (MPS) vous permet de répondre à un marché public **avec uniquement votre numéro SIRET**. Le nombre d'informations demandées est réduit.

### **Quels sont les avantages du dispositif ?**

- Vous n'avez plus à produire toutes les pièces de candidature (formulaires DC1, DC2...)
- Vous n'avez plus à envoyer le dossier papier
- Un gain de temps
- Un envoi moins coûteux
- Un accès sécurisé et rapide à vos informations confidentielles

### **Êtes-vous concernés par ce nouveau dispositif ?**

Les opérateurs économiques suivants peuvent participer à ce dispositif : candidat unique, candidat en groupement d'entreprise.

**Un candidat voulant répondre avec un (des) sous-traitant(s) ne peut pas bénéficier de ce dispositif.**

*Comment cela fonctionne sur Mégalis Bretagne?*

**Recherche facilitée, sur la plateforme Mégalis Bretagne, d'une consultation grâce au logo** 

### **Comment déposer votre candidature ?**

Une fois connecté, renseignez votre numéro de SIRET. Vous devrez compléter le formulaire pré-rempli avec vos données d'identité.

Vous n'aurez plus qu'à compléter :

- ✓ La déclaration sur l'honneur sur les obligations fiscales, sociales et assurances.
- ✓ Des éléments relatifs à vos capacités financières et à vos effectifs
- ✓ Les renseignements concernant votre co-traitant, le cas échéant

### **Comment déposer votre offre ?**

Vous devez ensuite joindre votre offre technique et commerciale et les éventuels renseignements demandés à l'article 5.1 du présent document.

 ***La signature électronique n'est plus requise lors du dépôt de l'offre.***

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture et livraison de lubrifiant et solution aqueuse d'urée (AD Blue) pour le parc véhicule de la Ville de Quimper

Lieu(x) d'exécution :

DGST - Centre Technique Municipal

Service Garage

18, rue Jules Verne

29000 Quimper

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## 1.3 - Type de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Fourniture et livraison de lubrifiant
2	Fourniture et livraison de solution aqueuse d'urée

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Objet principal	Libellé objet principal	Objet suppl.	Objet suppl.	Objet suppl.
1	24951100-6	Lubrifiants			
2	24957000-7	Additifs chimiques			

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Cadre de mémoire technique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

5.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-après. L'utilisation du formulaire MPS (cas 1) est préconisée, mais le candidat peut répondre par tout autre moyen (cas 2).

### **CAS N°1 - ENVOI D'UNE RÉPONSE ÉLECTRONIQUE AVEC LE FORMULAIRE « MPS »**

En déposant une offre sur une place partenaire du dispositif MPS (Marché Publics Simplifié), les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur numéro SIRET.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

En déposant une offre via le dispositif MPS (Marché Publics Simplifié), les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul n° SIRET.

### **Formulaire de candidature MPS à compléter**

Ce formulaire pré-rempli grâce au n° SIRET permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva infracommunautaire, adresse) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe...) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises, que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).

### **Contenu du dossier de réponse électronique**

Le formulaire MPS ne permet pas de renseigner les informations relatives à la capacité technique et professionnelle, le candidat doit ainsi produire, si la situation juridique le permet, les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Libellés	Signature
Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public	Non

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

### **CAS N°2 - ENVOI D'UNE RÉPONSE PAPIER OU ELECTRONIQUE SANS FORMULAIRE « MPS »**

*Ce mode de réponse est obligatoire pour les candidats qui se présentent avec un sous-traitant, ou pour un candidat étranger.*

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (modèle DC1 ou document équivalent) ;	Oui
La lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;	Non
Le cas échéant, la déclaration du candidat justifiant qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (modèle DC1 ou équivalent) ;	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent) ;	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Il est porté à l'attention des candidats qu'en vertu de l'article 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, ils ont la faculté de remplacer les documents demandés ci-dessus par la production d'un Document Unique de Marché Européen (en format papier), issu du règlement d'exécution 2016/7 de la Commission du 5 janvier 2016. Ils devront alors remplir les parties I, II, III, IV (sauf A : Indication globale pour tous les critères de sélection et D) et VI du dit document.

Le DUME est disponible en copiant ce lien : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### 5.1.2 - Pièces de l'offre (avec ou sans MPS) :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le cadre de mémoire technique complété	Non
Un exemple de plan de lubrification d'une collectivité de taille équivalente	Non

## 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Afin d'organiser les modalités de visite, le candidat prendra contact avec M. Michel Goarin, responsable du Garage Municipal au 02 98 98 88 98 ou au 07 84 00 01 26.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Fourniture et livraison de lubrifiant et solution aqueuse d'urée (AD Blue) pour le parc véhicule de la Ville de Quimper  
pour le(s) lot(s) n°.....

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

DGST - Unité gestion des marchés publics  
Hôtel de ville et d'agglomération  
44 Place Saint Corentin  
CS 26004  
29104 QUIMPER

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

### 6.2 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre dès son dépôt. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS\*\*, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et signera uniquement l'acte d'engagement.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **7 - Examen des candidatures et des offres**

### **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1- <i>Qualité du plan de lubrification</i>	70.0 %
2.2- <i>Modalités de gestion des commandes et qualité du service après-vente</i>	30.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

Pour le lot n°2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Modalités de gestion des commandes et qualité du service après-vente Valeur technique	40.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 5.

Les critères sont notés sur 5.

Les sous-critères sont notés sur 5.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

La note du critère « prix des prestations » sera obtenue selon le calcul suivant :

**note = 2,5 + [2,5 x (prix moyen des offres régulières et acceptables - prix de l'offre) / prix moyen des offres régulières et acceptables].**

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

Les sous-critères de valeur technique seront notés de la manière suivante :

- Qualité du plan de lubrification
  - Qualité de l'exemple de plan de lubrification d'une collectivité de taille identique.
  - Plan de lubrification rationnel pour la liste des véhicules transmise dans le cadre du mémoire technique (qualité et type d'huile moteur, boîte de vitesse, pont, réducteurs, etc. ; contenance des carters).

Chaque sous-critère recevra une note sur 30 points et sera, ensuite, ramenée sur 5

- Modalités de gestion des commandes et qualité du service après-vente

Le critère/sous-critère sera noté à partir du mémoire technique selon le barème suivant

- Pour les points 1 à 10 : note de 0 à 3 (0 : éléments non renseignés - 1 : Insuffisant - 2 : Satisfaisant - 3 : Très satisfaisant).
- Pour le point 11 : note de 0 à 5 (0 : éléments non renseignés - 1 : Très Insuffisant - 2 : Insuffisant - 3 : Moyen - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant)

La note du critère délai de livraison sera obtenu selon le barème suivant (pour chaque lot) :

Délai	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours
Note sur 10	10	9	8	7	6	5
Délai	7 jours	8 jours	9 jours	10 jours	plus de 10 jours	
Note sur 10	4	3	2	1	0	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

#### **CAS N°1 : ENVOI D'UNE RÉPONSE ÉLECTRONIQUE AVEC LE FORMULAIRE « MPS »**

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas redemandées.

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- les attestations qui n'ont pas été récupérées par MPS, notamment les attestations d'assurance ou tout autre certificat ou attestation prévue à l'article 51 du décret n°2016-360
- si l'offre déposée sur la plateforme n'a pas été signée électroniquement, l'acte d'engagement revêtu d'une signature manuscrite renvoyée par courrier ou déposée à l'acheteur.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être inférieur à 5 jours ouvrables et supérieur à 10 jours ouvrables.

#### **CAS N°2 : ENVOI D'UNE RÉPONSE PAPIER OU DEMATERIALISEE SANS EXPÉRIMENTER LE FORMULAIRE « MPS »**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 et notamment :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Un extrait Kbis ou extrait du registre équivalent ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

Il sera également demandé au candidat retenu de fournir, si l'offre déposée n'a pas été signée, l'acte d'engagement revêtu d'une signature manuscrite renvoyée par courrier ou déposée à l'acheteur.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être inférieur à 5 jours ouvrables et supérieur à 10 jours ouvrables.

### **NEGOCIATIONS**

**Dans les deux cas**, si, dans les délais précisés par l'acheteur ; le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement, ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront transmettre, au moins 10 jours avant la date limite de réception des offres, leur demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur Megalis ([www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org)).

A défaut, ils pourront également faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

DGST - Unité gestion des marchés publics

Hôtel de ville et d'agglomération

18 rue Jules Verne

29000 QUIMPER

Auprès de : Monsieur Kerloc'h Gurban

Téléphone : 02 98 98 87 97

Courriel : [gurban.kerloch@quimper.bzh](mailto:gurban.kerloch@quimper.bzh)

Renseignement(s) technique(s) :

DGST - Direction des bâtiments

DGST - Garage Municipal

Hôtel de ville et d'agglomération

18 rue Jules Verne

29000 QUIMPER

Auprès de : Monsieur Goarin Michel

Téléphone : 02 98 98 88 98

Courriel : [michel.goarin@quimper.bzh](mailto:michel.goarin@quimper.bzh)

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**MÉMOIRE TECHNIQUE LOT 1**  
**Fourniture et livraison de lubrifiant**  
 "Gestion des commandes et qualité du service après-vente"

SOUS CRITERE	NBRE DE POINTS	NOTE OBTENUE	DESIGNATION	OUI	NON	PRECISION DU CANDIDAT
1	3		Est-ce que le candidat s'engage à nous atitrer un commercial ? Indiquez son nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone			
2	3		Site internet de commande avec stock en temps réel ? Précisions sur l'heure maxi de commande pour une livraison J+1.			
3	3		Gestion des commandes hors B.P.U.			
4	3		Les livraisons sont-elles gérées en interne ou par un prestataire extérieur à l'entreprise ?			
5	3		Quels sont les conditions de reprise et/ou échange des articles ?			
6	3		Quels sont les délais de reprise et/ou échange des articles ?			
7	3		Frais à la charge de la Ville De Quimper pour une reprise d'article ?			
8	3		Frais à la charge de la Ville De Quimper pour un échange d'article ?			
9	3		En cas de commande urgente, quels sont les engagements de l'entreprise pour que la Ville de Quimper soit livrée rapidement ?			
10	3		Dispositifs mis en oeuvre par l'entreprise en faveur de l'environnement ou du développement durable			
11	5		Plateforme technique et relationnelle mise à disposition de la ville de Quimper			
TOTAL :	35	0,00				



**DETAIL ESTIMATIF LOT 1**  
**Fourniture et livraison de lubrifiant**

TYPE	REFERENCE	DEISGNATION CONNUE	CONTENANTS UTILISES	QTT	UNITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
<b>MOTEUR</b>	600821104	HUILE MOTEUR TITAN GT1 PRO C2 5W30	bidon de 205 litres		L		0,00 €
	600805500	HUILE MOTEUR CARGO 15W40	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	600856663	HUILE MOTEUR CARGO MC 10W40	bidon de 205 litres		L		0,00 €
	600821098	HUILE MOTEUR TITAN GT1 PRO C4 5W30	bidon de 60 litres		L		0,00 €
<b>HYDRAULIQUE</b>	600381189	LUBRIFIANT POLYVALENT HAUTE PERFORMANCES TITAN FLUID SYN	bidon de 205 litres		L		0,00 €
	600523916	LUBRIFIANT MULTIFONCTIONNEL AGRIFARM UTTO MP	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	600380489	LUBRIFIANT POUR TRANSMISSIONS TITAN UTTO TO-4 SAE 10W	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	600969264	HUILE SILKOLENE PRO4 10W40	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	-	HUILE CYTRAC MANSYNTH 75W80	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	-	FUCHS TITAN CYTRAC LD 75W-80	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	600506087	HYDRAULIQUE BIO PLANTOSYN 46 HVI ISO VG 46	bidon de 25 litres		L		0,00 €
<b>BV. PONT</b>	600544126	TITAN SINTOPOID 75W90	bidon de 60 litres		L		0,00 €
	600381929	HUILE POUR DIFFERENTIEL ET PONTS AUTOBLOQUANTS TITAN GEAR LS 90	bidon de 25 litres		L		0,00 €
<b>GRAISSE</b>	600217740	GRAISSE RENOLIT ST2	fut 50kg		KG		0,00 €
		Rénolite FEP2	graissage centralisé		KG		0,00 €
<b>HUILE BIO CHAINE TRONCONNEUSE</b>	600389147	PLANTOTAC HV 150 N ISO VG 150	carton de 4x5 litres		5 LITRES		0,00 €
<b>DIVERS</b>	600117757	GRAISSE RENOLIT ST2 CARTOUCHE 400 g	carton 12 cartouches		NB		0,00 €
	600088194	PLANTO GARDEN MIX SL	carton 20 bidons de 1litre		NB		0,00 €
	600875862	ANTICORIT BW 366	carton 12 bombes		NB		0,00 €
						<b>PRIX TOTAL HT :</b>	<b>0,00 €</b>
						<b>MONTANT TVA :</b>	<b>0,00 €</b>
						<b>PRIX TOTAL TTC :</b>	<b>0,00 €</b>

**MÉMOIRE TECHNIQUE LOT 2**  
**Fourniture et livraison de lubrifiant**  
 "Gestion des commandes et qualité du service après-vente"

SOUS CRITERE	NBRE DE POINTS	NOTE OBTENUE	DESIGNATION	OUI	NON	PRECISION DU CANDIDAT
1	3		Est-ce que le candidat s'engage à nous attirer un commercial ? Indiquez son nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone			
2	3		Site internet de commande avec stock en temps réel ? Précisions sur l'heure maxi de commande pour une livraison J+1.			
3	3		Gestion des commandes			
4	3		Les livraisons sont-elles gérées en interne ou par un prestataire extérieur à l'entreprise ?			
5	3		En cas de commande urgente, quels sont les engagements de l'entreprise pour que la Ville de Quimper soit livrée rapidement ?			
6	3		Dispositifs mis en oeuvre par l'entreprise en faveur de l'environnement ou du développement durable			
7	5		Plateforme technique et relationnelle mise à disposition de la ville de Quimper			
TOTAL :	23	0,00				

**DETAIL ESTIMATIF LOT 2**  
**Fourniture et livraison de**

TYPE	REFERENCE	DESIGNATION CONNUE	UNITE	QTT	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
STOCKAGE						
		CUVE DE 3000 L	NB	1		0,00 €
DISTRIBUTION						
		ENROULEUR	NB	1		0,00 €
		CANE	NB	1		0,00 €
		GROUPE DE DISTRIBUTION ALIMENTE EN 230V	NB	1		0,00 €
COMPTEUR						
		COMPTEUR	NB	1		0,00 €
AD BLUE						
		AD BLUE	L	3000		0,00 €
					<b>TOTAL HT :</b>	<b>0,00 €</b>
					<b>TVA</b>	<b>0,00 €</b>
					<b>TOTAL TTC :</b>	<b>0,00 €</b>